CC/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2013-494 /PRES promulguant la loi n° 022-2013/AN du 28 mai 2013 portant règlementation de la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de terre au Burkina Faso.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution:

VU la lettre n°2013-084/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 11 juin 2013 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°022-2013/AN du 28 mai 2013 portant règlementation de la radiodiffusion sonore et télévisuelle numérique de terre au Burkina Faso ;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n°022-2013/AN du 23 mai 2013 portant règlementation de la radiodiffusion sonore et télévisuelle

numérique de terre au Burkina Faso.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 juin 2013

Blaise COMPAORE